

KIGALI, le 28/4/88

N° 155/15.11

17 MAI 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

IL y a lieu d'émettre une ordonnance de paiement
d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT UN FRANCS
RWANDAIS (486,181 FRW) en faveur du GARAGE ACOMER.

Ce montant représente le paiement des factures
ci-dessous :

0.8-931 du 20-5-88

N° SERIE	N° FACTURE	MONTANT
01	N° 028/AC/88	299.574 FRW ✓
02	N° 813/AC/87	71.950 FRW ✓
03	N° 027/AC/88	17.762 FRW ✓
04	N° 793/AC/87	30.560 FRW ✓
05	N° 114/AC/88	22.860 FRW ✓
06	N° 026/AC/88	43.475 FRW ✓

T O T A L = 486.181 FRW ✓

Certifié sincère et véritable et arrêté à la
somme de QUATRE CENT QUATRE-VINGT SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT UN FRANCS RWANDAIS
(486.181 FRW).

Copie pour information à :
Monsieur le Directeur du
Garage ACOMER
KIGALI.

Le Gestionnaire des Crédits
MATHIAS Jean Bosco.

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18111.01.03.13.07
inscrit sous poste n° 31 du 28/4/88
Kigali, le 28/4/88
Le Gestionnaire des Crédits



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
C.P.T.E. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 14 Janvier 1988.

FACTURE N° 028/AC/88.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
doit à l'ACOMER la somme de 299.574,-Frs (DEUX CENT NONANTE
NEUF MILLE CINQ CENT SEPTANTE QUATRE FRANCS RWANDAIS)
relative aux travaux effectués sur le véhicule A.65.23.
Conformément au Bon de Commande N° IO04/87/AM du II/I2/87.

Voici détail ci-après:

Vidange et graissage	7.700,-
Fixation siège 6 vis	30,-
Remplacer boîtier de direction	251.844,-
Réparation coussin	3.500,-
Remplacer 2 Batteries	30.000,-
Main d'oeuvre	6.500,-
	<u>299.574,-</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
DEUX CENT NONANTE NEUF MILLE CINQ CENT SEPTANTE QUATRE FRW.

Pour ACOMER.



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
C.P.T.E. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 22 Décembre 1987.

FACTURE N° 813/AC/87.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
doit à l'ACOMER la somme de 71.950,-Frs (SEPTANTE UN MILLE
NEUF CENT CINQUANTE FRANCS) relative aux travaux effectués sur
le véhicule A.35.99. Conformément au Bon de Commande N° 1013/87
du 15/12/1987.

Voici détail ci-après:

Vidange et graissage	I.600,-
Remplacer bougies	I.020,-
Remplacer vis platinée	960,-
Remplacer condensateur	750,-
Remplacer filtre à essence	I.250,-
Remplacer filtre à huile	I.450,-
Remplacer bourrage pont arrière	5.950,-
Remplacer roulement pignon d'attaque	8.500,-
Remplacer 2 amortisseurs Av. (6.200X2)	I2.400,-
Remplacer 2 amortisseurs Ar. (6.400X2)	I2.800,-
Fournir bouchon de réservoir	7.910,-
Remplacer batterie avec acide	9.800,-
Main d'oeuvre	7.500,-
	<u>71.950,-</u> ✓
	=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
SEPTANTE UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
C.P.T.E. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 14 Janvier 1988.

FACTURE N° 027/AC/88.
=====

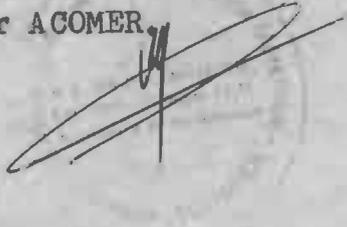
Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 17.762,-Frs (DIX SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule A.35.99. Conformément au Bon de Commande N° 8/88/AM du 6 Janvier 1988.

Voici détail ci-après:

Remplacer batterie avec acide	9.800,-
Remplacer régulateur	5.312,-
Remplacer ampoule de tableau de bord	150,-
Main d'oeuvre	<u>2.500,-</u>
	✓ 17.762,-
	=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
DIX SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
CPEE. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 14 Janvier 1988.

FACTURE N° 027/AC/88.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 17.762,-Frs (DIX SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule A.35.99. Conformément au Bon de Commande N° 8/88/AM du 6 Janvier 1988.

Voici détail ci-après:

Remplacer batterie avec acide	9.800,-
Remplacer régulateur	5.312,-
Remplacer ampoule de tableau de bord	150,-
Main d'oeuvre	<u>2.500,-</u>
	<u>17.762,-</u>
	=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
DIX SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER.



SERVICE MITEUCOOP

Budget Ord Article 1811102 Littera 03 01307

FOURNISSEUR ACOMER

A LIVRER à MITEUCOOP

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	Pour le véhicule A 3599		Pour accord
	Remplacer la batterie et le régulateur Régler le frein à main		ONATRACOM

Pour approbation
Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

Le chef de magasin
ONATRACOM
B.P. 619
KIGALI
OFFICE NATIONAL DES TRANSPORTS

70
[Signature]

Now disons: Dix
Sept mille sept
Cent soixante Deux
francs

Total 17 762 FRW

Visa du service du budget

et du contrôle.

Kufali le 1988

Le (s)ant) Gestionnaire de Crédits.

Inscrit fiche mod. 1 Poste No du 19.....



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
CPTE. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 14 Janvier 1988.

FACTURE N° 026/AC/88.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 43.475,-Frs (QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SEPTANTE CINQ FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule A.46.37. Conformément au Bon de Commande N° 1012/87/HF du 15 Décembre 1987.

Voici détail ci-après:

Vidange et graissage	1.600,-
Remplacer 2 amortisseurs Arr.	13.600,-
Remplacer cercle de phare Av.G.	12.472,-
Remplacer une ampoule Arr.G.	250,-
Remplacer Kit maître cylindre de frein	6.336,-
Remplacer coupelles de frein	737,-
1 Boite huile de frein	580,-
Souder échappement 3 Baguettes Bonbonne	2.400,-
Main d'oeuvre	5.500,-
	<u>43.475,-</u> ✓
	=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SEPTANTE CINQ FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER.



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
CETE. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 24 Février 1988.

FACTURE N° II4/AC/88.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 22.860,-Frs (VINGT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule Camion Benz A.65.23. Conformément au Bon de Commande N° I69/88/KMD du 19 Février 1988.

Voici détail ci-après:

Remplacer s/lame de ressort Arr.G.	16.200,-
Remplacer boulon centre Arr.G.	2.160,-
D/R ressorts Arr.G. - M.O.	4.500,-
	<u>22.860,-</u>
	=====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
VINGT DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER.



BON DE COMMANDE

No 169/88/KND

Budget Ordinaire Article 18 M d Littera 03 03 07

ACOMER

FOURNISSEUR R. b. c.

A LIVRER à MISEUCOOP

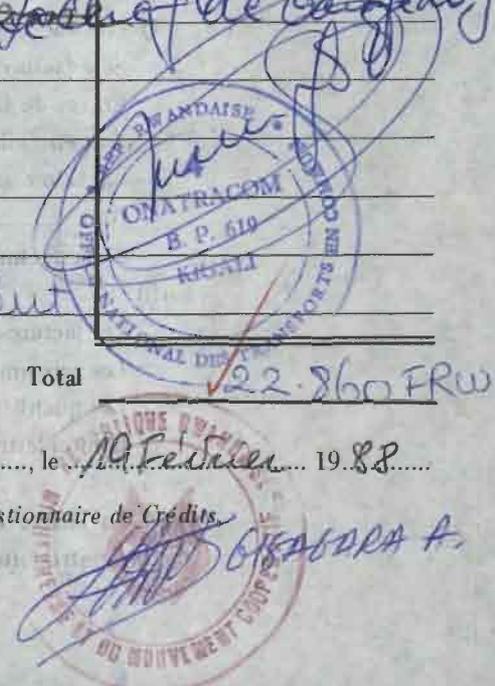
I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
	<p>Pour le véhicule #6523</p> <p>Remplacer boulon</p> <p>centre arriere gauche et sous</p> <p>pour approbation lame</p> <p>Le Ministre de l'Économie</p> <p>et du Mouvement Coopératif</p> <p>Nous disons: Vingt</p> <p>Deux Mille Huit Cent</p> <p>Soixante francs</p>		<p>Pour accord de</p> <p>LI QUATRA COM</p> <p>de Coopération</p> <p>22.860 FRW</p>
		Total	22.860 FRW

Visa du service du budget et du contrôle.

Kipali, le 19 Février 1988
Le (sous) Gestionnaire de Crédits

Inscrit fiche mod. 1 Poste No du 19.....



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
C.P.T.E. 77.41/78 R.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 12 Décembre 1987.

FACTURE N° 793/AC/87.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 30.560,-Frs (TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule A.46.36. Conformément au Bon de Commande N° 988/87/KMD du 7 Décembre 1987.

Voici détail ci-après:

Vidange et graissage	1.600,-
Remplacer vis platinée	960,-
Réparation coussins:	
Ressorts à boudin, ressorts tendus, ressorts pleins, mousse et couture	22.500,-
Nettoyage carburateur, serrage de tous les boulons - M.O.	<u>5.500,-</u>
	<u>30.560,-</u> =====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER.



ACOMER S.P.R.L.
B.P. 206 KIGALI
R.C.A. 131 KIGALI
C.P.T.E. 77.41/78 B.C.R.
BOULEVARD DE NYABUGOGO.

Kigali, le 12 Décembre 1987.

FACTURE N° 793/AC/87.
=====

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à l'ACOMER la somme de 30.560,-Frs (TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS) relative aux travaux effectués sur le véhicule A.46.36. Conformément au Bon de Commande N° 988/87/KMD du 7 Décembre 1987.

Voici détail ci-après:

Vidange et graissage	1.600,-
Remplacer vis platinée	960,-
Réparation coussins:	
Ressorts à boudin, ressorts tendus, ressorts pleins, mousse et couture	22.500,-
Nettoyage carburateur, serrage de tous les boulons - M.O.	<u>5.500,-</u>
	<u>30.560,-</u> =====

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:
TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS RWANDAIS.

Pour ACOMER,
